

047-214702136-20260914-73_2026-DE
Reçu le 23/09/2026**REGISTRE**
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAS**Séance du 14 septembre 2026**

Nombre de conseillers : 15		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15

Date de la convocation
08 septembre 2026Date de publication
21/09/2026DELIBERATION
N° 73 -2026OBJET : LOCAL 1 RUE
VOLTAIRE

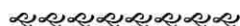
Type de bail

Le quatorze septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Prayssas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BOUSQUIER, Maire.

PRESENTS : Philippe BOUSQUIER, Sonia BENASSY, Christiane BERTEAU, Jean-Pierre BRACQUEMART, Carole CAUBET, Michel CORRADINI, Joël LABAT, Françoise LACOMBE, Gérard MALAURE, Charles MERLY, Christian PECOURNEAU, Soumaya ZINE.

ABSENTS excusés : Laurent FLORENTIN, Catherine MOULIN, Patricia POTHIER,
Pouvoir : M. Laurent FLORENTIN donne pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER, Mme Catherine MOULIN donne pouvoir à M. Christian PECOURNEAU, Mme Patricia POTHIER donne pouvoir à M. Michel CORRADINI

Secrétaire de séance : Michel CORRADINI



M. le Maire rappelle que lors de la séance du 29 juin 2026, le conseil municipal a fixé le montant et les conditions de bail pour le local situé 1 rue Voltaire.

Il rappelle que le prix est fixé à 280 € (sans TVA) avec un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux

Il indique que des professionnels de l'immobilier sont intéressés par la location de ce local et demande au conseil municipal de l'autoriser à souscrire un bail commercial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix Pour (dont 5 pouvoirs), 0 voix Contre et 0 Abstention

CONFIRME le montant du loyer avec une révision possible après un an d'activité

AUTORISE M. le Maire à signer un bail commercial

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Maire,



Philippe BOUSQUIER

Le secrétaire de séance

Michel CORRADINI